

ENTREPRISES RESPONSABLES

DÉJÀ UNE
RÉALITÉ!

Fiche d'information
pour les parlementaires
Session de printemps 2026

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ:

- L'UE a nettement allégé ses exigences et les a adaptées à la réalité économique.
- Avec la nouvelle initiative « Entreprises responsables », les entreprises suisses deviendraient directement responsables de l'atteinte d'objectifs mondiaux en matière d'environnement et de climat.

**UNE ENQUÊTE MONTRE QUE DEUX TIERS
DES ENTREPRISES SUISSES INVESTISSENT
PLUS QUE JAMAIS DANS LA DURABILITÉ**

DE L'ANALYSE À LA RÉOLUTION. LA DILIGENCE RAISONNABLE COMME PROCESSUS STRATÉGIQUE :

- Les entreprises montrent systématiquement comment elles gèrent les risques et agissent en cas de dommages.

**EXEMPLE PRATIQUE :
DILIGENCE RAISONNABLE DE LA CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT EN MÉTAUX
ET MINÉRAUX DE GLENCORE**

Durabilité : l'UE allège sa réglementation pendant que la nouvelle initiative « Entreprises responsables » souhaite la renforcer en Suisse

Au départ, il y avait une grande volonté politique de doter l'UE d'une approche maximale en matière de durabilité. Le résultat a été un vaste ensemble de règles, dont la nouvelle directive sur les devoirs de diligence. Les bouleversements géopolitiques et la crainte d'un repli économique ont toutefois entraîné un changement d'attitude dès l'automne 2024 : l'UE a fortement allégé ses règles et les a adaptées à la réalité économique. Elle a en particulier supprimé les dispositions controversées en matière de responsabilité civile.

L'initiative « Entreprises responsables » 2025 prétend reprendre uniquement les normes de l'UE, mais en réalité elle va bien au-delà sur des points décisifs et constituerait donc un cavalier seul de la Suisse.

La responsabilité, une exigence centrale, également pour le climat

L'UE demande uniquement aux grandes entreprises de publier des informations sur leurs plans d'adaptation au changement climatique, alors que la nouvelle initiative « Entreprises responsables » introduirait une responsabilité unique au monde : en cas d'acceptation, les entreprises suisses deviendraient responsables devant les tribunaux civils si elles n'atteignent pas un objectif climatique absolu et global. **La responsabilité** prévue représenterait ainsi **un corps étranger dans la législation**. L'UE a discuté d'une responsabilité associée à des exigences spéciales en matière de preuve et de l'application extra-territoriale du droit national concerné - comme le prévoit

la nouvelle initiative en Suisse - avant de les supprimer purement et simplement.

Portée des contrôles

Pour éviter une bureaucratie excessive, l'UE se concentre sur les fournisseurs directs dans ses prescriptions relatives à la diligence raisonnable. La nouvelle initiative « Entreprises responsables » souhaite que les entreprises suisses contrôlent l'ensemble de leurs **chaînes de valeur** - de la matière première au produit final.

Entreprises concernées

Les règles de l'UE s'appliquent aux très grands groupes. La nouvelle initiative « Entreprises responsables » souhaite également couvrir les **petites et moyennes entreprises (PME)**, dès lors qu'elles sont actives dans des secteurs dits à risque.

Surveillance et sanctions

La nouvelle initiative exige la création d'une **autorité de surveillance** dotée de pouvoirs étendus et pouvant prononcer des sanctions globalement plus lourdes que celles prévues par l'UE. Si l'UE mise sur la transparence et des améliorations pragmatiques chez les partenaires directs, la nouvelle initiative crée un système de responsabilité strict qui engage directement la responsabilité des entreprises suisses pour l'atteinte d'objectifs mondiaux en matière d'environnement et de climat. L'économie examinera le contre-projet que le Conseil fédéral devrait présenter en mars et en rendra compte dans la prochaine feuille d'information.

Domaine	Suisse (droit en vigueur)	Réglementation de l'UE (CSRD et CSDDD)	Initiative « Entreprises responsables » 2025
Responsabilité	Système de responsabilité des groupes établi par la jurisprudence (responsabilité pour les filiales dans certaines conditions)	Pas d'obligation d'introduire des règles nationales en matière de responsabilité	Responsabilité spéciale unique au monde pour les filiales à l'étranger
Diligence	Focalisation sur le travail des enfants et les minerais de conflit (PME incluses)	Seules les très grandes entreprises sont concernées, avec un accent sur les fournisseurs directs et les risques majeurs	Toute la chaîne de valeur (aussi les PME dans les domaines à risque)
Surveillance	Focalisation sur la transparence	Les autorités nationales surveillent la conformité	Création d'une autorité massive qui surveille étroitement les entreprises (y compris les PME concernées)
Reporting	Exhaustif (climat/ESG) ; atteintes punissables	Exhaustif ; accent sur les grandes entreprises	Focalisation sur la responsabilité et la surveillance ; l'importance du reporting est ignorée
Climat	Transparence sur les questions climatiques	Transparence des plans climatiques (pas d'obligation)	Responsabilité pour l'atteinte de l'objectif de 1,5° C et sanctions étatiques
Sanctions	Amendes élevées selon droits administratif, pénal et de la concurrence déloyale, évent. actions civiles	Sanctions de l'autorité de surveillance (≤ 3 % du chiffre d'affaires)	Sanctions pour davantage d'entreprises et des règles plus strictes que dans l'UE

DE L'ANALYSE À LA RÉOLUTION, LA DILIGENCE RAISONNABLE COMME PROCESSUS STRATÉGIQUE

Les entreprises suisses travaillent parfois avec des milliers de fournisseurs du monde entier. Pour respecter les normes internationales, elles misent sur une approche fondée sur les risques. La diligence raisonnable aide à identifier les risques relatifs aux droits humains et à

l'environnement, à mettre en œuvre des mesures de prévention ou d'atténuation et à surveiller leur efficacité. La transparence est la clé : les entreprises indiquent systématiquement comment elles gèrent les risques.

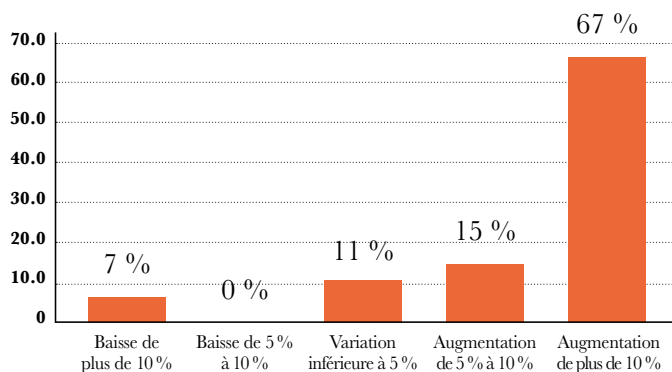
Ancrer les principes directeurs dans les directives internes et le système de gestion



L'ENQUÊTE SUR LA DURABILITÉ MONTRE QUE PLUS DE DEUX TIERS DES ENTREPRISES SUISSES INVESTISSENT PLUS QUE JAMAIS

SwissHoldings et economiesuisse voulaient en avoir le cœur net. Dans le cadre d'une enquête, nous avons interrogé les plus grandes entreprises suisses sur les efforts déployés en matière de durabilité. Résultat, les activités ESG - des initiatives dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance - ont été fortement développées ces cinq dernières années. Concrètement, 7 entreprises sur 10 ont augmenté leurs ressources ESG de plus de 10 %. Ainsi, l'importance stratégique des activités ESG s'est encore accrue. Dans plus de la moitié des entreprises, la durabilité relève désormais de la direction et est placée directement sous la responsabilité du CEO ou du CFO. Ce que l'enquête montre encore : la durabilité n'est plus un thème traité séparément, mais une tâche qui concerne toute l'entreprise et allant au-delà des rapports ESG classiques. Du droit à la stratégie et aux relations avec les investisseurs, en passant par les finances, la communication, la gestion

Quelle a été l'évolution des ressources totales allouées par les entreprises aux questions ESG depuis 2020 ?



des risques et la conformité - pour être efficaces, ces différents pôles doivent collaborer. C'est le seul moyen d'ancrer la durabilité stratégiquement au niveau de l'entreprise et d'organiser sa prise en compte sur le plan opérationnel.

Exemple pratique : Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement en métaux et minéraux de Glencore

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont complexes. Elles se composent souvent de nombreux maillons et couvrent des pays dont les cadres juridiques, socio-économiques et politiques diffèrent considérablement. Il est donc d'autant plus difficile de détecter d'éventuels manquements. À l'occasion d'un entretien, Ilse Schoeters explique comment les entreprises peuvent relever ce défi en prenant exemple sur la filière d'approvisionnement en métaux et minéraux.



Madame Schoeters, selon vous, quelle est la plus grande difficulté lorsqu'il s'agit de contrôler vos chaînes d'approvisionnement ?

Ce qui est le plus difficile quand on s'approvisionne en métaux et en minéraux, c'est d'abord le nombre de fournisseurs, puis la complexité de nos chaînes d'approvisionnement. Dans ce seul domaine, nous comptons plus de 1000 fournisseurs répartis dans le monde entier.

En effet, c'est beaucoup, comment mettez-vous concrètement en œuvre la diligence raisonnable sur le terrain ?

Nous utilisons divers instruments pour identifier et évaluer les risques dans nos chaînes d'approvisionnement. Par exemple, nous effectuons des recherches documentaires et demandons des informations supplémentaires par le biais de questionnaires. Lorsque cela est possible et nécessaire, nous procédons également à des évaluations sur place et à des audits externes indépendants.

Comme le recommande l'OCDE*, notre approche se fonde sur les risques. Cela implique que nous nous concentrons en premier lieu sur les fournisseurs dans des zones de conflit et des régions à risque élevé. L'extraction et le négoce de minerais provenant de telles régions com-

portent des risques spécifiques, notamment des violations des droits de l'homme comme le travail forcé, le travail des enfants ou le financement de conflits armés.

Et en fonction de quels critères classez-vous les risques associés à vos fournisseurs ?

Pour les classer, nous utilisons des indices reconnus à l'échelle internationale, par exemple en matière de conflits, de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme. Cela nous permet de déterminer les niveaux de risque associés à nos fournisseurs.

Supposons qu'un problème soit constaté. Que se passe-t-il ensuite ?

Notre but est de remédier aux dysfonctionnements et non pas de mettre aussitôt fin à la relation avec le fournisseur en question. Selon les risques ou les griefs, nous élaborons, dans la mesure du possible, des mesures correctives conjointement avec les fournisseurs, avec des objectifs et des délais bien définis. Si aucune amélioration n'est observée malgré ces mesures, la collaboration peut être interrompue.

Certaines régions ou certains fournisseurs présentent des risques particulièrement élevés. Comment cela s'explique-t-il ?

Les risques peuvent être de nature systémique, comme le travail des enfants dans des régions très pauvres. Ce type de défis ne peut être abordé qu'en étroite coopération avec les autorités locales, la société civile et les entreprises impliquées, ce qui demande du temps et des solutions fondées sur des partenariats.

* Lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence pour la promotion de chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque

Glencore compte parmi les plus grandes entreprises de matières premières au monde. Basée dans le canton de Zoug, elle extrait, traite, commercialise et recycle une vaste gamme de plus de 60 matières premières, parmi lesquelles le cuivre, le cobalt, le nickel, le zinc et le charbon. Glencore a mis en place un programme de diligence raisonnable à l'échelle de l'entreprise qui couvre l'approvisionnement en métaux et minéraux de même que les biens et services. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet ici :



ESG : Cinq questions, cinq réponses. Ce qui était autrefois un atout pour les entreprises est désormais indispensable. Mais que signifie exactement ESG ? Lisez les explications.

